

Image not found or type unknown



Indemnisation du préjudice consécutif à l'immobilisation du véhic

Par **milore21**, le **06/08/2016** à **08:30**

mon véhicule est tombé en panne(rupture de la courroie de distribution et casse moteur)
.Courroie qui avait été remplacée il y a moins d'un an.L'expertise contradictoire fait apparaître l'entière responsabilité du garagiste. Bientôt 3 mois sans véhicule. Ma question:puis-
bénéficier d'une indemnisation pour privation de jouissance du véhicule? Merci.